

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Marcon-----
ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 26, après le mot :

« nutritionnelle »,

insérer les mots :

« et à l'équilibre alimentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est essentiel pour les services de restauration scolaire, les crèches, les maisons de retraites et les hôpitaux de respecter les règles relatives à la qualité nutritionnelle.

Mais ce protocole seul, n'est pas suffisant. Il doit être complété par la mise en place d'un équilibre alimentaire adapté à chaque collectivité et aux besoins spécifiques de ses membres en favorisant ainsi une prévention et une lutte active contre la progression de l'obésité, du diabète et des maladies cardio-vasculaires.